

Le Département de la Loire prend de nouvelles mesures adaptées au contexte de crise sanitaire exceptionnelle

À la suite de l'annonce par le Premier Ministre des dernières mesures nationales, pour répondre de la manière la plus efficace possible à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Département de la Loire modifie les modalités d'accès à ses services. **Un plan de Continuité d'activités** permet au Département de **gérer la situation** aux différents stades de l'événement en cours.

Les objectifs sont de :

- **maintenir l'accès aux services** du Département de la Loire à la population
- **garantir l'intégrité des personnes et des biens** au niveau le plus élevé possible, et ce malgré un possible absentéisme des agents dû à l'épidémie en cours
- **assurer les actions et services** propres à la gestion de crise et à la post-crise.

La priorité est le maintien des activités essentielles (versement des prestations de solidarité et conseil téléphonique aux usagers et partenaires, sécurité et gestion des accidents de la route, collèges, logistique et bâtiments, réseau informatique, paiement des factures, etc...). Dans chaque pôle, des missions prioritaires ont été définies et des agents ont été identifiés pour les exercer. Un plan de maintien d'activités mobilise l'ensemble des agents et ressources disponibles.

Une permanence téléphonique est assurée :

- Maison Loire Autonomie :

Fermeture de l'accueil physique jusqu'à nouvel ordre

Accueil téléphonique au 04 77 49 91 91 ou par mail à accueil@mlo.loire.fr.

- Archives départementales :

Fermeture du bâtiment. Contact par mail uniquement sur archives@loire.fr.

Plus d'infos sur www.loire.fr/archives42

- Transports scolaires :

Les transports scolaires du réseau TIL, les doublages de lignes régulières et les transports spécifiques des élèves en situation de handicap sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Plus d'infos sur www.loire.fr/infotil

- Médiathèque départementale :

La Médiathèque ferme ses services jusqu'au 15 avril.

Plus d'infos sur www.mediathèque.loire.fr

« Dans ce contexte de crise sanitaire inédite, nous devons continuer à remplir les missions qu'attend de nous la population. Il s'agit de maintenir l'aide que nous apportons aux plus faibles, aux personnes âgées, aux enfants, aux personnes handicapées, ou qui sont en dehors du monde du travail. Dans cette période si difficile, je tiens à saluer l'engagement de chacun des agents du Département du Loire et les remercie vivement. Par ailleurs, nous continuerons à maintenir les bonnes liaisons entre toutes les communes du département de la Loire. Je tiens à rassurer l'ensemble de nos partenaires, les factures des entreprises auxquelles nous faisons appel seront honorées dans les meilleures conditions. Enfin, après la période de confinement il y aura l'espoir, l'espoir que nous puissions, plus unis par l'épreuve, continuer d'aller sur la route du progrès. » **Georges ZIEGLER, Président du Département de la Loire.**